

PAGE DE COUVERTURE

Gouvernement de Sao Tome et Principe

Programme des Nations Unies pour le développement

STP/03/001 – Appui Institutionnel à la Cour des Comptes

Ce projet s'insère dans un ensemble de réformes de caractère structurel qui doit permettre non seulement un meilleur fonctionnement du pouvoir judiciaire mais aussi une meilleure insertion dans le cadre de l'Etat de Droit. L'objectif final est le renforcement des capacités dans le domaine du contrôle des finances publiques. Ce document concerne une assistance préparatoire pour appuyer la mise en place de la cour des comptes : Voyages d'études, consultations internationales et actions préliminaires d'audit.

Date : _____

1a. ANALYSE DE LA SITUATION

En faisant ses premiers pas sur le chemin de la Démocratie pluraliste, STP est confronté à d'innombrables problèmes structurels et d'organisation dont les conséquences se répercutent au niveau des Services judiciaires. Ceux-ci, de leurs côtés, dépendent pour leur fonctionnement de la capacité de l'Etat à les habiller en ressources humaines, moyens matériels et équipements quantitativement et qualitativement adéquats, ceci afin de leur permettre un exercice de plus en plus efficient de leurs fonctions d'où découlerait une réponse satisfaisante aux attentes de la société en matière de justice.

Selon la Loi de Base du Système Judiciaire, il existe deux catégories de Tribunaux: le Tribunal Suprême de Justice et les Tribunaux de Première Instance. São Tomé et Príncipe étant un Etat de Droit Démocratique, cela suppose, avant tout, l'existence de Tribunaux indépendants et impartiaux auxquels les citoyens puissent recourir pour la défense de leurs droits et pour la protection contre des actes qui violent les droits fondamentaux reconnus par la Constitution.

Cependant, la réalité actuelle d'existence et de fonctionnement du système ne correspond pas encore à ce qui est établi dans les normes. En effet, on constate que:

- Le fonctionnement du système est encore déficient, trop centralisé et ses faiblesses se manifestent surtout dans la prise de décisions et dans l'accomplissement de ces décisions;
- Les magistrats et auxiliaires de justice ont besoin de formation complémentaire adéquate;
- Le manque de matériel et d'équipements handicape le bon fonctionnement du système;
- La documentation appropriée, en particulier les livres et revues juridiques, est insuffisante. Manquent également les moyens de publier et diffuser localement les textes juridiques et juridictionnels.

Dans la perspective de remédier à cet état de choses et de restituer l'indispensable transparence, susceptible de conduire à une meilleure adéquation du système légal, le Gouvernement a défini dans son programme, comme priorités, entre autres, la réorganisation de l'Etat, la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement de la démocratie.

Pour relever ces défis, le Gouvernement de Sao Tomé et Príncipe, par l'intermédiaire du Ministère de la Justice, de la Réforme de l'Etat et de l'Administration Publique, a demandé au PNUD un appui financier et technique pour aider le pays dans la mise en place d'un système d'audit et de contrôle (Cour des Comptes) en vue d'assurer une bonne utilisation des fonds publics, de veiller sur les comptes de l'Etat et d'éviter la corruption.

Cette assistance, qui s'insère dans les objectifs principaux du programme du Gouvernement, est également conforme aux objectifs énoncés et aux produits prévus dans le cadre de coopération du PNUD 2002-2006 à Sao Tomé des Résultats Stratégiques (SRF) 2002-2003 « Amélioration de l'efficacité, *accountability* et transparence dans la Fonction Publique ».

D'une façon générale, les bénéficiaires du projet seront les suivants :

- L'Etat santoméen, en ce sens qu'il se verra doté d'une Institution susceptible de lui permettre de jouer de manière adéquate, son rôle dans le développement du pays ;
- Les hauts responsables de l'Etat parce qu'ils auront les instruments nécessaires à une exécution efficace et contrôle/évaluation des activités à développer et des décisions à prendre ;
- Le personnel de la Court des Comptes grâce à des actions de formation (immédiates et à court terme).

1.b STRATEGIE

Dans la perspective de développement du pays et pour restituer l'indispensable transparence dans les affaires publiques, le présent projet d'appui à la mise en place de l'Institution Suprême de Contrôle des Finances Publiques (Cour des Comptes) prend place dans un ensemble de réformes de caractère structurel qui doit permettre non seulement un meilleur fonctionnement du pouvoir judiciaire mais aussi sa meilleure insertion dans le cadre de l'Etat de Droit.

Pour ce faire, le PNUD aidera le Gouvernement dans les domaines suivants :

- Acquérir une documentation de base et appropriée à l'enrichissement des fonds documentaires des services judiciaires afin d'améliorer les possibilités de consultation, d'amplifier l'horizon culturel et la perspective professionnelle des magistrats et d'autres fonctionnaires de la Court des Comptes et, par conséquent, d'influer sur l'amélioration du processus de prise de décisions ;
- Améliorer la qualification professionnelle du personnel de cette institution et, en tenant compte du manque de juristes spécialisés, la formation des agents et magistrats en disciplines spécifiques ;
- Fournir une assistance technique spécialisée dans des domaines tel que la fiscalisation et contrôle financier des biens et comptes de l'Etat ;

II. CADRE DES RESULTATS ET RESSOURCES DU PROJET

Effet : Fonds et budget de l'Etat audités et fiscalisé.		
Indicateur d'effet : Audits financiers réguliers et indépendants des corps gouvernemental et parastatal effectués		
Domaine d'intervention stratégique: Efficacité de secteur public, gestion financière		
Stratégie des partenariats : Le PNUD répond aux demandes du Gouvernement pour rendre effectif un corps de l'audit financier indépendant. Le PNUD fournit: a) assistance financière et technique pour la mise en place de l'Institution Suprême de Contrôle des Finances b) support pour la coordination et mobilisation des ressources. Les Partenaires du PNUD sont: 1) l'Assemblée Nationale et le Ministère de la Justice qui conduit le processus b) Le Portugal qui fournit de l'assistance technique c) Conseil Judiciaire Suprême qui surveillera le processus		
Titre et numéro du projet : STP/03/001 – Appui Institutionnel à la Cour des Comptes		
Produits prévus	Activités prévues	Apports
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les juges de la Cour des Comptes familiarisés avec le fonctionnement de ce type d'institution. 2. Une stratégie et un programme d'actions pour la mise en place de la Cour des Comptes de São Tomé et Príncipe. 3. Cour des Comptes organisée et dotée de ressources humaines sensibilisées sur le fonctionnement d'une telle institution. 4. Sensibilisation des membres du Gouvernement et hauts cadres de la Fonction publique de la Cour des Comptes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Voyage d'études des magistrats de la Cour des Comptes 2. Définition d'une stratégie de fonctionnement de l'institution et de son insertion dans le Système Judiciaire. 3. Elaboration d'un programme de formation 4. Organisation de séminaires, cycles d'études pour magistrats et auxiliaires de justice dans des disciplines spécifiques aux finances publiques (internes) 5. Participation aux séminaires et stages de spécialisation en finances publiques. 6. Séminaire international de sensibilisation des membres du Gouvernement et hauts cadres de la Fonction publique sur le fonctionnement de la Cour des Comptes 7. Achat des équipements et matériels de bureau. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appui technique d'un consultant international pour la mise en place de la Cour des Comptes 2. Voyages d'études 3. Réalisation des séminaires 4. Achat d'équipements et matériels de bureau 5. Divers.

III. ARRANGEMENT DE GESTION

Vu la nature politiquement sensible de ce projet et de façon à assurer la neutralité du processus, la modalité d'exécution du présent projet sera celle d'Exécution Nationale, avec un appui étroit du PNUD. La Lettre d'Accord à signer avec le Gouvernement et la Description des Services à assurer par le Bureau du PNUD sont jointes en annexe.

La coordination générale de l'assistance financée par le PNUD et par les autres donateurs est assurée par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Les aspects techniques et opérationnels liés à la mise en oeuvre du projet seront gérés directement par la Commission de Mise en Place de la Cour des Comptes sous tutelle de l'Assemblée Nationale.

Le projet fera l'objet d'une revue finale comprenant des représentants du gouvernement, du PNUD et du Conseil Supérieur Judiciaire. Cette revue aura lieu deux mois avant la fin du projet. La commission, préparera un projet de rapport d'évaluation des résultats du projet pour soumission dans le cadre de la revue avant la fin du projet.

Le consultant, recruté au titre du projet, est appelé à présenter des rapports d'évaluation à mi-parcours et finales sur leurs activités, pour permettre d'évaluer l'état d'avancement des activités qui leurs sont confiées. D'autres rapports peuvent être requis, le cas échéant, pendant la durée du projet.

Des réunions de suivi et d'évaluation pourront être organisées, à la demande des différentes parties concernées, en cas de besoin.

IV. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document de projet sera l'instrument mentionné comme tel dans l'article 1, de l'accord d'assistance entre le Gouvernement de la République Démocratique de Sao Tome et Principe et le Programme des Nations Unies pour le Développement, accord signé entre les parties le 26 mars 1976 et approuvé par l'Assemblée Populaire en décembre 1976.